

## Avertissement

Par souci de confidentialité, tous les montants d'argent figurant dans ce document (politique de remboursement des frais de dépenses, contribution de la région au BSG) ont été caviardés, prière de consulter la version papier pour connaître ces montants.

Le contenu de ce cahier s'adresse tant aux hommes qu'aux femmes. Seul, le genre masculin a été utilisé pour éviter d'alourdir indûment le texte.

## MOT DU DÉLÉGUÉ

En premier lieu, j'aimerais vous remercier de m'avoir accordé le privilège de vous servir avec la tâche de délégué pour les deux prochaines années. C'est avec un cœur rempli de gratitude que je vous servirai et avec la même passion que je l'ai fait pour la tâche de délégué adjoint.

Je ne prétends pas avoir toutes les réponses mais avec l'aide de ma puissance supérieure et d'un parrain de services ainsi que des publications et de l'expérience de tous nos anciens et nouveaux serviteurs j'essaierai de bien remplir cette tâche.

Je garde toujours en mémoire notre première Tradition qui nous parle d'unité et la deuxième qui me dit que je ne suis qu'un serviteur de confiance comme vous tous et non un gouverneur. Le délégué seul ne peut tout faire mais c'est tous ensemble que nous travaillerons pour garder notre belle Région unie et en santé, toujours dans le but d'aider l'alcoolique qui souffre.

En terminant, je voudrais souhaiter à tous les serviteurs de notre beau mouvement que ce mandat en soit un rempli de sérénité, de tolérance, de respect et d'amour pour aider l'alcoolique qui souffre et tous ceux à le devenir.

Alain G.  
Panel 69

## MOT DU PRÉSIDENT

Je veux d'abord vous exprimer ma reconnaissance pour la confiance que vous me faites pour ce mandat que j'accepte avec humilité. Je mettrai tous les efforts et la bonne volonté nécessaires pour assumer au mieux cette tâche. C'est à la fois emballant et hors de ma zone de confort, je me sens fébrile mais aussi confiant de travailler avec l'exécutif en place. L'unité a été présente dans le précédent mandat et on va poursuivre dans ce sens.

Mes objectifs sont les suivants; travailler en étroite collaboration avec notre délégué afin qu'il se sente supporté dans l'accomplissement de sa lourde tâche et dans un deuxième temps, offrir des services de support aux districts qui en font la demande.

Je crois que nos réunions régionales et générales sont des lieux de partage d'expérience de services. Je veux qu'on prenne le temps de parler de nos bons coups et aussi des difficultés que l'on rencontre dans les affaires des districts.

Pour mener à bien notre démarche nous nous référons au « Cahier Régional » et au « Manuel du Service chez les AA ». Nos responsables de comités sont disponibles et prêts à répondre à vos demandes de support.

Au nom de l'exécutif de la Région je vous souhaite un mandat sur la base de l'unité.

Au plaisir de rendre en service les bienfaits que j'ai reçus dans AA,

Gilles T.

## **DESCRIPTION DE LA RÉGION**

### **La situation géographique**

La Région Nord-Est du Québec, Région 89, couvre un vaste territoire. Elle s'étend de Louiseville, à l'ouest, jusqu'à Blanc-Sablon, à l'est, et de Chibougamau, au nord, jusqu'à Lévis, au sud.

### **La composition physique**

D'après les données que nous avons en main, notre région compte près de 3921 membres répartis en 250 groupes et 21 districts (voir liste des districts en annexe).

### **Les comités et autres services**

La Région Nord-Est du Québec comporte 21 comités de district (RDR), 7 comités de service (responsables), un comité exécutif (6 membres) et un comité régional (les 21 responsables de district, les responsables de comité, les 6 membres de l'exécutif).

La Région 89 compte sur les services d'un(e) employé(e) à temps partiel au bureau régional, afin de faciliter les communications et les services auprès de tous les membres de la Région Nord-Est du Québec.

À noter que des districts se regroupent parfois afin de mettre en commun certains services concrets. Ces regroupements deviennent alors des bureaux centraux, des intergroupes ou des comités conjoints. Ils sont tous issus de la volonté commune des districts concernés de se donner certains instruments de travail dans des domaines bien précis et ne relèvent en aucune façon de la structure de service régionale.

# LE COMITÉ EXÉCUTIF

## La composition du Comité exécutif

Le Comité exécutif de la Région 89 est composé de six membres et se réunit une fois par mois, sauf en juillet. Les six membres du Comité exécutif occupent les postes de délégué, de délégué adjoint, de président, de vice-président, de secrétaire et de trésorier (voir liste en annexe).

Tous les membres du Comité exécutif sont élus en Assemblée générale, pour un mandat de deux ans. Si, pour une raison ou une autre, le délégué ne peut terminer son mandat, c'est le délégué adjoint qui en assume la responsabilité, automatiquement, jusqu'aux prochaines élections en Assemblée générale. De même, le vice-président terminera automatiquement le mandat du président si celui-ci devait quitter son poste avant terme.

Si l'un des quatre membres soit (adjoint délégué, vice-président, secrétaire et trésorier) ne peut terminer son mandat; si ce poste devient vacant à la première année du mandat à l'exécutif, ce poste sera comblé aux réunions générales de cette même année. Si ce poste devient vacant à la deuxième année du mandat à l'exécutif, ce poste sera comblé seulement à la générale d'octobre lors des élections générales.

Tous les membres du Comité exécutif ont droit de parole et droit de vote aux réunions du Comité régional et aux Assemblées générales de la Région Nord-Est du Québec.

Tout membre qui postule à une fonction au Comité exécutif de la Région doit s'assurer d'avoir les qualités requises pour exercer les fonctions du poste en question.

## Le rôle de chacun des membres du Comité exécutif

- **Le délégué** : La fonction de délégué est amplement décrite *dans Le Manuel du Service chez les AA*. Le cahier régional n'entend nullement se substituer au Manuel, c'est pourquoi nous nous contentons ici d'un résumé de certaines des tâches du délégué.

Le délégué sert de lien entre la Région Nord-Est du Québec et les Services généraux en Amérique du Nord. À ce titre, le délégué doit assister à la Conférence des services généraux à New York, vers le mois d'avril de chaque année, et y faire valoir les opinions et les positions adoptées par la « conscience de groupe » de sa Région.

Au Québec, le délégué siège d'office au Conseil d'administration de La Vigne qui se réunit six fois par année. Il est aussi membre du Comité interrégional qui réunit, deux fois l'an, différents serviteurs des quatre régions du Québec. À l'intérieur même de la Région 89, le délégué participe à toutes les réunions du Comité exécutif et du Comité régional, aux deux Assemblées générales annuelles, et à la Journée Pré-Conférence. Par ailleurs, si le délégué assure un lien entre la Région Nord-Est du Québec et le Bureau des Services généraux (BSG) à New York, il est aussi le lien entre le Comité exécutif de sa Région et les 21 districts qui la composent. Cette part importante de sa fonction se concrétise, entre autres, par une visite de tous les districts.

- **Le délégué adjoint** : Le délégué adjoint, qui doit être prêt à remplacer le délégué au pied levé, seconde ce dernier dans ses fonctions et partage avec lui, quand cela est nécessaire et possible, la tâche brièvement décrite ci-dessus. De plus, à la demande du Comité exécutif, le délégué adjoint peut être appelé à exercer d'autres tâches spécifiques ou ponctuelles. Le délégué adjoint s'occupe entre autres de l'organisation des journées suivantes : Journée Pré-Conférence, Rassemblement provincial, Inventaire régional, Accueil des nouveaux serviteurs et Semaine des services.
- **Le président** : Le président joue un rôle de premier plan, complémentaire à celui du délégué. Si le délégué fait le lien entre la Région et le BSG ainsi qu'entre le Comité exécutif et les districts de la Région sur les questions concernant les Services généraux, le respect des Traditions, l'application des Concepts, etc., le président, lui, assure l'intendance de tous les services généraux.

*Le Manuel du Service chez les AA* donne aussi une bonne description de la fonction de président, mais rappelons, entre autres, que c'est lui qui a la tâche de convoquer, préparer et présider toutes les réunions du Comité exécutif et du Comité régional de même que les deux Assemblées générales annuelles. Il participe également aux réunions du Comité interrégional que les présidents des quatre régions animent à tour de rôle annuellement. Enfin, assurer une présence auprès des districts fait aussi partie de ses responsabilités.

Par ailleurs, le président veille directement au bon fonctionnement du bureau régional et des services qu'offre celui-ci aux membres de la Région Nord-Est du Québec. Le président doit contribuer à la recherche des solutions aux divers problèmes susceptibles de surgir à tout moment aux différents niveaux de service de la Région. Enfin, il a régulièrement à définir et à établir de nouvelles orientations afin de répondre aux besoins immédiats ou futurs de notre Région.

- **Le vice-président** : Tout comme le délégué adjoint par rapport au délégué, le vice-président doit être prêt à remplacer le président à tout moment. La meilleure façon de se préparer à cette éventualité est donc de le seconder en tout et de partager avec lui les nombreuses tâches, sommairement décrites ci-dessus, qui incombent à la présidence. De plus, la coordination de tous les comités de service régionaux et des réunions conjointes est sous sa responsabilité.
- **Le trésorier** : Là encore, cette fonction est bien décrite dans *Le Manuel du Service chez les AA* mais rappelons que le trésorier voit à la saine gestion des contributions des membres recueillies par la voie des districts ou directement des groupes. Le trésorier comptabilise les entrées et les sorties d'argent de la Région Nord-Est du Québec et en fait rapport au Comité exécutif, au Comité régional et aux membres lors des Assemblées générales.

Tout comme le vice-président, le trésorier doit seconder le président dans sa tâche, particulièrement en ce qui concerne le maintien et le fonctionnement du bureau régional.

- **Le secrétaire** : le secrétaire assiste le président dans la préparation et la convocation des réunions du Comité exécutif, du Comité régional et des Assemblées générales. Il assiste aussi le vice-président dans la préparation et la convocation des réunions conjointes des comités régionaux et du comité exécutif. Il prend, dans toutes ces réunions, les notes nécessaires à la rédaction de procès-verbaux conformes qu'il voit, par la suite, à faire parvenir à tous les membres concernés.

### **Les réunions du Comité exécutif**

Le Comité exécutif se réunit environ une fois par mois. Cependant, le Comité exécutif peut se réunir plus souvent selon les circonstances ou les besoins, pour débattre de problèmes particuliers ou urgents, le tout étant laissé à la discrétion du président.

# LES COMITÉS DE SERVICE RÉGIONAUX

Les comités sont partagés en sept regroupements de service : (voir liste en annexe)

## 1) Information publique

CMP (collaboration avec le milieu professionnel)

## 2) Les Séminaires

Journée d'accueil des nouveaux serviteurs

## 3) Le Nordet

## 4) Publications

## 5) Les Centres correctionnels et de traitement

## 6) Les Archives

## 7) Le site Web

[www.aa-quebec.org/region89](http://www.aa-quebec.org/region89)

### Les responsables des comités de service régionaux – postes non électifs

Conformément aux résolutions adoptées à l'Assemblée générale du 15 juin 1991, les responsables des comités de service régionaux sont désormais nommés par les membres du Comité exécutif, à partir des suggestions des responsables de district. Ces nominations sont ensuite entérinées, en réunion du Comité régional, par les RDR.

Les responsables de ces comités ont droit de parole, mais n'ont pas droit de vote aux Assemblées générales ainsi qu'aux réunions du Comité régional.

Le mandat de ces serviteurs est de deux ans sauf pour les archives et le site web. Notons, parmi les autres conditions, un temps d'abstinence continue de quatre (4) ans est suggéré.

### Objectif des comités régionaux

Les objectifs des comités régionaux ne sont pas de se substituer aux comités des districts et des groupes. Les comités de service régionaux ont pour mandat d'informer et de soutenir les comités des districts en répondant à leurs demandes spécifiques.

Notre but premier est de transmettre le message à l'alcoolique qui souffre encore.

### Rôle du responsable de comité

Son rôle est principalement axé sur l'information et la communication. Il se tient informé des communications provenant du bureau des Services généraux situés à New York (BSG) et de toutes autres informations pertinentes à sa fonction.

Le responsable fait l'inventaire des ressources, des idées, des expériences et des besoins des districts dans le plus grand respect de l'autonomie et des traditions propres à chacun des districts concernés.

Le responsable doit être en étroite relation avec le coordonnateur régional (vice-président) et les responsables des districts. Il fait rapport de ses activités au coordonnateur régional lors des réunions conjointes et au Comité exécutif et au Comité régional lors des assemblées régionales.

---



Le responsable de comité assiste aux diverses réunions du Comité régional ainsi qu'aux Assemblées générales et est participant actif de la communication avec les membres présents.

Comme tous les autres serviteurs régionaux, le responsable de comité a avantage à s'adjoindre des personnes ressources afin de partager sa tâche et d'assurer ainsi la relève nécessaire à la bonne marche de son comité.

### **Description des comités de service**

*Les différentes descriptions de tâches des responsables de comité de service de la Région Nord-Est du Québec s'inspirent, chaque fois que cela est possible, du Manuel du service chez les AA. Pourront être consultés également les divers documents de service relatifs à ces comités, de même que les Lignes de conduite.*

#### • **Information publique :**

La mission du Comité de l'information publique est principalement d'apporter aide et support aux sous-comités dans les districts. Lorsque la demande lui est faite par le district, le comité peut aider à former, à réorganiser ou à restructurer un sous-comité d'information publique.

Il est suggéré que le responsable du comité d'IP prenne connaissance des propositions de notre région, particulièrement ce qui concerne les comités de service et le comité dont il a la responsabilité.

Il est également suggéré de suivre les activités de la Conférence, particulièrement ce qui concerne le Comité de l'information publique et de favoriser le partage d'expérience avec les autres régions.

### PARTICIPATION AUX RÉUNIONS ET ASSEMBLÉES

- Assemblées générales (Explication des tâches) ;
- Réunions du Comité régional ;
- Réunions conjointes ;
- Réunions du Comité de l'information publique (au besoin).

### RAPPORTS

- Réunions du Comité régional ;
- Réunions conjointes.

### ACTIVITÉS GÉNÉRALES

- Former un comité fonctionnel avec un adjoint (suggéré) ;
-

- Continuer d'approfondir sa compréhension des Étapes, Traditions, Concepts, du « *Manuel du Service chez les AA* » et des « lignes de conduite des comités d'information publiques ;
- Œuvrer en étroite collaboration avec les autres comités de la région et les comités des districts ;
- Favoriser le partage d'expérience ;
- Lorsqu'une activité d'information publique couvre plus d'un district de notre région, coordonner l'activité entre les différents comités concernés ;
- Tenir à jour un aide-mémoire détaillé des activités du comité pour les serviteurs à venir ;
- Acheminer au vice-président de la Région tout document produit par le comité ;
- S'assurer d'avoir une liste à jour des responsables des comités dans les districts ;
- Répondre aux demandes de support des districts et organiser, au besoin des ateliers et des séances d'information ou d'échanges de vue concernant le comité ;
- Participer au bulletin régional en rédigeant des articles ;
- Encourager les membres à s'impliquer dans les services ;
- Communautés éloignées : tâches s'y rapportant :
  - Le Groupe des communautés éloignées a pour principale tâche d'apporter aide et support aux communautés différentes par la langue, la culture et la géographie. Lorsque la demande lui est faite, le groupe peut aider à développer des liens fraternels avec les communautés environnantes qui tendent la main en quête d'aide ou à assumer les responsabilités de 12<sup>e</sup> Étape dans les établissements de détention ou de traitement qui reçoivent des personnes provenant de communautés éloignées.

Il est suggéré de suivre les activités de la Conférence, particulièrement ce qui concerne le développement du projet des communautés éloignées et de favoriser le partage d'expérience avec les autres régions.

#### ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES (Selon les budgets de la Région)

- Participer à la Journée sur le thème de la Conférence ;
- Participer au Rassemblement provincial ;
- Préparer et animer des ateliers sur l'information publique ;
- Sur invitation, représenter la Région lors des activités des districts.
  - Réunions avec les RSG
  - Congrès ou autres activités

#### DÉPENSES DU COMITÉ

Pour l'application d'une dépense, le responsable doit demander l'approbation nécessaire auprès du vice-président de la Région.

---

- **Le Nordet** : Le responsable du bulletin régional Le Nordet coordonne toutes les activités de collecte d'articles et d'information provenant des quatre coins de la Région Nord-Est, de la mise en forme pour publication du Nordet. La distribution est assumée par le bureau régional.

Il doit s'adjoindre des collaborateurs pour l'aider dans la cueillette d'informations, dans la préparation d'articles et dans la correction des textes.

La mission du Comité du Nordet est principalement de produire le bulletin à tous les deux mois. Ce bulletin est un lieu privilégié de partage d'expérience dans les services et un outil pour la transmission de l'information pour aider les serviteurs, à tous les niveaux de service, à tendre vers notre objectif premier.

Il est suggéré que le responsable du comité prenne connaissance des propositions de notre région, particulièrement ce qui concerne les comités de service et le comité dont il a la responsabilité.

Il est également suggéré de suivre les activités de la Conférence, particulièrement ce qui concerne le développement des bulletins régionaux.

#### PARTICIPATION AUX RÉUNIONS ET ASSEMBLÉES

- Assemblées générales (Explication des tâches) ;
- Réunions du Comité régional ;
- Réunions conjointes.

#### RAPPORTS

- Réunions du Comité régional ;
- Réunions conjointes.

#### ACTIVITÉS GÉNÉRALES

- Former un comité fonctionnel composé du responsable du comité, un responsable de la mise en page et d'un membre de l'exécutif ;
- Continuer d'approfondir sa compréhension des Étapes, Traditions, Concepts, et du « *Manuel du Service chez les AA* » ;
- Œuvrer en étroite collaboration avec les autres comités de la région et les comités des districts ;
- Inviter régulièrement les membres qui ont une fonction chez Alcooliques anonymes à partager leur expérience de service dans le bulletin régional ;
- Tenir à jour un aide-mémoire détaillé du comité pour les serviteurs à venir ;
- Acheminer au vice-président de la Région tout document produit par le comité ;
- S'assurer que le bulletin est produit dans les délais ;
- Tout changement de politiques rédactionnelles doit être approuvé par l'exécutif ;
- Encourager les membres à s'impliquer dans les services.

#### ~~ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES (Selon les budgets de la Région)~~

- Participer à la Journée sur le thème de la Conférence ;
- Participer au Rassemblement provincial ;
- Préparer et animer des ateliers sur le Nordet ;
- Sur invitation, représenter la Région lors des activités des districts.
  - Réunions avec les RSG
  - Congrès ou autres activités

## DÉPENSES DU COMITÉ

Pour l'application d'une dépense, le responsable doit demander l'approbation nécessaire auprès du vice-président de la Région.

- **Les Archives** : Le responsable de ce comité coordonne toutes les activités de collecte de documents et d'historiques provenant des quatre coins de la Région Nord-Est et susceptible de constituer un fonds d'archives régional. **«*Nous savons par expérience qu'il faut un temps considérable avant de se familiariser avec une collection d'informations historiques. En conséquence, il est recommandé que l'archiviste ne soit pas sujet à la rotation fréquemment.* (Extrait tiré des Lignes de conduite du BSG sur les Archives)»**. **Son terme pourrait être renouvelé tous les 4 ans »**.

Le Comité des archives a pour principale tâche la conservation des archives de notre région. Lorsque la demande lui est faite par le district, le comité peut aider à former, à réorganiser ou à restructurer un sous-comité des archives.

Il est suggéré que le responsable prenne connaissance des propositions de notre région, particulièrement en ce qui concerne les comités de services et le comité dont il a la responsabilité.

Il est également suggéré de suivre les activités de la Conférence, particulièrement ce qui concerne le Comité des archives et de favoriser le partage d'expérience avec les autres régions.

## PARTICIPATION AUX RÉUNIONS ET ASSEMBLÉES

- Assemblées générales (Explication des tâches) ;
- Réunions du Comité régional ;
- Réunions conjointes ;
- Réunion des archives au Rassemblement provincial.

## RAPPORTS

---

- Réunions du Comité régional ;
- Réunions conjointes.

### ACTIVITÉS GÉNÉRALES

- Former un comité fonctionnel avec au moins un adjoint et un secrétaire (Suggéré) ;
- Continuer d'approfondir sa compréhension des Étapes, Traditions, Concepts, du « *Manuel du Service chez les AA* » ;
- Œuvrer en étroite collaboration avec les autres comités de la région et les comités des districts ;
- Être responsable de la conservation (identification, entreposage, classement, répertoire) des archives de la Région ;
- Se tenir informé et transmettre l'information concernant la tenue d'archives dans les groupes, districts et à la Région ;
- Tenir à jour un aide-mémoire détaillé du comité pour les serviteurs à venir ;
- Recevoir et estimer la conservation de tout document produit par les différents comités de la Région ;
- Recevoir et estimer la conservation des archives provenant des groupes et des districts qui le désire ;
- Tenir à jour un registre de consultation des archives et des lignes directrices de conservation ;
- Soumettre au bureau régional toute demande spéciale concernant les archives ;
- Acheminer aux autres régions les archives les concernant mais qui sont parvenues à notre région ;
- Préparer et inventorier les archives à être exposées lors de congrès ou activités spéciales et déterminer le responsable qui sera sur place ;
- Répondre aux demandes de support des districts et organiser au besoin des séances d'information ou d'échanges de vue concernant le comité ;
- Tenir à jour l'inventaire du matériel du comité ;
- Encourager les membres à s'impliquer dans les services ;
- Participer au bulletin régional en rédigeant des articles.

### ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES (Selon les budgets de la Région)

- Participer à la Journée sur le thème de la Conférence ;
- Participer au Rassemblement provincial ;
- Préparer et animer des ateliers sur les archives ;
- Sur invitation, représenter la Région lors des activités des districts.
  - Congrès ou autres activités

### DÉPENSES DU COMITÉ

---

Pour l'application d'une dépense, le responsable doit demander l'approbation nécessaire auprès du vice-président de la Région.

- **Les Séminaires** : Le responsable de ce comité est mandaté pour rédiger et mettre à jour différents séminaires à l'aide des différentes publications approuvées par la Conférence des Services généraux, du bulletin BOX 459 et des rapports annuels de la Conférence. Ces séminaires doivent informer nos membres de certains aspects des services et contribuer à approfondir les connaissances de nos serviteurs et de nos membres sur notre Mouvement.

Le responsable doit être en étroite relation avec le coordonnateur régional (vice-président) et les représentants des districts auprès de la région (RDR coordonne avec les formateurs) pour la tenue et l'organisation de ces séminaires.

Le comité des séminaires a pour principale tâche de développer et de d'offrir aux serviteurs de la région des séminaires sur la structure du mouvement des Alcooliques anonymes.

Il est suggéré que le responsable prenne connaissance des propositions de notre région, particulièrement ce qui concerne les comités de services et celui dont il a la responsabilité.

Il est également suggéré de suivre les activités de la Conférence, particulièrement ce qui concerne les nouvelles publications ainsi que les développements sur la structure et de favoriser le partage d'expérience avec les autres régions.

#### PARTICIPATION AUX RÉUNIONS ET ASSEMBLÉES

- Assemblées générales (Explication des tâches) ;
- Réunions du Comité régional ;
- Réunions conjointes ;

#### RAPPORTS

- Réunions du Comité régional ;
- Réunions conjointes.

#### ACTIVITÉS GÉNÉRALES

- Former un comité fonctionnel avec un adjoint (Suggéré) ;
- Continuer d'approfondir sa compréhension des Étapes, Traditions, Concepts, et du « *Manuel du Service chez les AA* » ;
- Œuvrer en étroite collaboration avec les autres comités de la région ;

- Être particulièrement informé de la structure du mouvement ;
- Être particulièrement informé de toute nouvelle publication du Bureau des services généraux ;
- Coordonner et organiser les séminaires qui se tiendront aux endroits déterminés ;
- Promouvoir les séminaires ;
- Tenir à jour un aide-mémoire détaillé du comité pour les serviteurs à venir ;
- Acheminer au vice-président de la Région tout document produit par le comité ;
- Répondre aux demandes de soutien des districts ;
- Tenir à jour l'inventaire du matériel du comité ;
- Participer au bulletin régional en rédigeant des articles ;
- Encourager les membres à s'impliquer dans les services.

#### ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES (Selon les budgets de la Région)

- Participer à la Journée sur le thème de la Conférence ;
- Participer au Rassemblement provincial ;
- Préparer et animer des ateliers sur la structure ;
- Sur invitation, représenter la Région lors des activités des districts.
  - Congrès ou autres activités

#### DÉPENSES DU COMITÉ

Pour l'application d'une dépense, le responsable doit demander l'approbation nécessaire auprès du vice-président de la Région.

- **Publications** : La mission du comité des publications est principalement d'apporter aide et support aux sous-comités des publications dans les districts et promouvoir la littérature AA. Lorsque la demande lui est faite par le district, le comité peut aider à former, à réorganiser ou à structurer un sous-comité des publications..

Son rôle est surtout de faciliter les communications avec les districts, La Vigne et le comité des Publications au Bureau des Services généraux. À cet égard, le responsable des Publications est le seul qui, en plus des réunions régionales et générales, assiste en compagnie des responsables des autres régions, à une réunion du comité de La Vigne à Montréal.

Comme la Région Nord-Est du Québec comprend quelques groupes anglophones, ce responsable doit s'assurer que les membres concernés peuvent bénéficier adéquatement de tous les services et de l'information pertinente offerte en anglais dans le domaine des publications par le BSG et de la revue Grapevine publiée par le Grapevine situé à New York. Le responsable se tient donc toujours informé des plus récents développements dans ce domaine, principalement au comité des publications des Services mondiaux et au bureau Grapevine à New York.



Il est suggéré que le responsable prenne connaissance des propositions de notre région, particulièrement ce qui concerne les comités de service et le comité dont il a la responsabilité.

Il est également suggéré de suivre les activités de la Conférence, particulièrement ce qui concerne le Comité des publications et de favoriser le partage d'expérience avec les autres régions.

### PARTICIPATION AUX RÉUNIONS ET ASSEMBLÉES

- Assemblées générales (Explication des tâches) ;
- Réunions du Comité régional ;
- Réunions conjointes ;
- Comité de La Vigne provincial.

### RAPPORTS

- Réunions du Comité régional ;
- Réunions conjointes.

### ACTIVITÉS GÉNÉRALES

- Former un comité fonctionnel avec un adjoint (Suggéré) ;
- Continuer d'approfondir sa compréhension des Étapes, Traditions, Concepts, du « *Manuel du Service chez les AA* » et de la ligne de conduite de son comité ;
- Œuvrer en étroite collaboration avec les autres comités de la région et les comités de district ;
- Favoriser le partage d'expérience ;
- Se tenir informé et transmettre l'information concernant les nouvelles publications approuvées par la Conférence ou publiées par le Bureau des Services généraux ;
- Pour tout besoin spécial, le responsable du comité s'adresse au vice-président de la Région ;
- Procurer annuellement aux serviteurs de la Région l'édition à jour du « *Manuel du service chez les AA* » (Aux deux ans) ;
- Tenir à jour le présentoir général des publications au local de la Région ;
- Tenir à jour l'inventaire du matériel de la Région et les mettre à la disposition des autres comités et des districts qui en font la demande ;
- Connaître le mode de distribution des *Répertoires des groupes*, du *Box 459* et de *La Vigne AA* ;
- Tenir à jour un aide-mémoire détaillé des activités du comité pour les serviteurs à venir ;
- Acheminer au vice-président de la Région tout document produit par le comité ;
- Répondre aux demandes de soutien des districts et organiser au besoin des séances d'information ou d'échanges de vue concernant le comité ;
- Participer au bulletin régional en rédigeant des articles ;
- ~~Encourager les membres à s'impliquer dans les services.~~



## ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES (Selon les budgets de la Région)

- Participer à la Journée sur le thème de la Conférence ;
- Participer au Rassemblement provincial ;
- Préparer et animer des ateliers sur les publications ;
- Sur invitation, représenter la Région lors des activités des districts.
  - Congrès ou autres activités

## DÉPENSES DU COMITÉ

Pour l'application d'une dépense, le responsable doit demander l'approbation nécessaire auprès du vice-président de la Région.

- **Les Centres correctionnels et de traitement :** Le responsable de ce comité encourage les membres responsables dans les districts à porter le message aux alcooliques détenus dans les prisons ou à ceux qui séjournent dans les centres de traitement. Sa tâche est de renseigner les comités concernés sur ce qu'AA peut et ne peut pas faire pour aider les détenus avant et après leur libération, ainsi que les alcooliques en traitement pendant ou après leur séjour. Le responsable est aussi le lien pour assurer une communication entre les régions lors d'une demande de contact temporaire de la part des autres régions en l'absence d'un responsable. Il possède une liste de tous ses homologues régionaux.

La mission du Comité des centres correctionnels est principalement d'apporter aide et support aux sous-comités des centres correctionnels dans les districts. Lorsque la demande lui est faite par le district, le comité peut aider à former, à réorganiser ou à restructurer un sous-comité des centres correctionnels et de traitement.

Il est suggéré que le responsable du comité prenne connaissance des propositions de notre région, particulièrement ce qui concerne les comités de service et le comité dont il a la responsabilité.

Il est également suggéré de suivre les activités de la Conférence, particulièrement ce qui concerne le Comité des centres correctionnels et le CMP afin de favoriser le partage d'expérience avec les autres régions.

## PARTICIPATION AUX RÉUNIONS ET ASSEMBLÉES

- Assemblées générales (Explication des tâches) ;
- Réunions du Comité régional ;
- Réunions conjointes ;

## RAPPORTS

---

- Réunions du Comité régional ;
- Réunions conjointes.

### ACTIVITÉS GÉNÉRALES

- Former un comité fonctionnel avec un adjoint (Suggéré) ;
- Continuer d'approfondir sa compréhension des Étapes, Traditions, Concepts, du « *Manuel du Service chez les AA* » et de la ligne de conduite de son comité ;
- Œuvrer en étroite collaboration avec les autres comités de la région et les comités de district ;
- Inviter régulièrement les responsables de sous-comités des districts à des réunions et favoriser le partage d'expérience ;
- Se tenir informé et transmettre l'information concernant les réglementations des divers centres correctionnels, de transition et de traitement agissant sur le territoire de notre région ;
- Conjointement avec le président du comité de « La Vigne AA », s'assurer que cette publication se rend à destination ;
- Tenir à jour un aide-mémoire détaillé des activités du comité pour les serviteurs à venir ;
- Acheminer au vice-président de la Région tout document produit par le comité ;
- S'assurer d'avoir une liste à jour des responsables des comités dans les districts ;
- Répondre aux demandes de support des districts et organiser au besoin des séances d'information ou d'échanges de vue concernant le comité ;
- Participer au bulletin régional en rédigeant des articles ;
- Encourager les membres à s'impliquer dans les services.

### ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES (Selon les budgets de la Région)

- Participer à la Journée sur le thème de la Conférence ;
- Participer au Rassemblement provincial ;
- Préparer et animer des ateliers sur les centres correctionnels et de traitement ;
- Sur invitation, représenter la Région lors des activités des districts.
  - Congrès ou autres activités

### DÉPENSES DU COMITÉ

Pour l'application d'une dépense, le responsable doit demander l'approbation nécessaire auprès du vice-président de la Région.

---

- **Le site Web** : Le comité du site Web a pour mandat d'assurer la présence du site Web de la région 89 sur Internet. Le webmestre est chargé de la promotion et des moyens d'encourager la consultation assidue du site Web dans tous les districts de la Région: À cet effet, il collabore avec les responsables des comités, les responsables des districts auprès de la région (RDR) ainsi qu'avec les personnes nommées par chacun des districts (Responsable du site Web- RSW) pour la mise à jour des pages de district et de comité.

Il est suggéré que le responsable prenne connaissance des propositions de notre région, particulièrement en ce qui concerne les comités dont il a la responsabilité.

Il est également suggéré de suivre les activités de la Conférence, particulièrement en ce qui concerne le comité Web et favoriser le partage d'expérience avec les autres régions.

### PARTICIPATION AUX RÉUNIONS ET ASSEMBLÉES

- Assemblées générales (Explication des tâches) ;
- Réunions du Comité régional ;
- Réunions conjointes ;

Le responsable du comité du site Web doit, en plus des réunions régionales et générales, assister aux réunions du comité provincial du site Web en compagnie d'un membre du comité exécutif de la région.

### RAPPORTS

- Réunions du Comité régional ;
- Réunions conjointes.

### ACTIVITÉS GÉNÉRALES

- Former un comité fonctionnel avec un adjoint et un secrétaire. En avril 2010, les RDR acceptent la proposition de l'exécutif de former un comité du site Web de la Région 89 composé de 3 membres ;
  - Continuer d'approfondir sa compréhension des Étapes, Traditions, Concepts, du « *Manuel du Service chez les AA* » ;
  - Œuvrer en étroite collaboration avec les autres comités de la région et les comités des districts ;
  - Être responsable de la mise à jour du site web et de ses composantes ;
  - Se tenir informé et transmettre l'information concernant le web, les districts et la Région ;
  - Tenir à jour un aide-mémoire détaillé des activités du comité pour les serviteurs à venir ;
-

## ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES (Selon les budgets de la Région)

- Participer à la Journée sur le thème de la Conférence ;
- Participer au Rassemblement provincial ;
- Préparer et animer des ateliers sur le web ;
- Sur invitation, représenter la Région lors des activités des districts.
  - Congrès ou autres activités

## DÉPENSES DU COMITÉ

Pour l'application d'une dépense, le responsable doit demander l'approbation nécessaire auprès du vice-président de la Région.

**Le webmestre** : Le webmestre est responsable de la conception, de l'entretien et de la mise à jour du site Web. Il participe aux réunions du comité provincial à Trois-Rivières. Il participe également aux assemblées régionales et générales ainsi qu'au Rassemblement provincial et autres activités organisées par la Région à la demande de celle-ci. Son mandat est d'une durée de quatre ans et renouvelable par le comité régional.



# **LE COMITÉ RÉGIONAL**

## **La composition du Comité régional**

Le Comité régional de la Région Nord-Est du Québec comprend les responsables de districts auprès de la Région (RDR), leur adjoint (ARDR) en leur absence (voir liste en annexe), les responsables des comités de service régionaux et les membres du Comité exécutif.

Ainsi, notre Comité régional se compose de 21 responsables de districts, de 7 responsables de comités et de 6 membres de l'exécutif.

Les responsables de district sont normalement élus par les représentants aux Services généraux (RSG) de leur district, pour un mandat de deux ans.

Les responsables de district et leur adjoint ont droit de parole lors des réunions du Comité régional et aux Assemblées générales.

## **Les réunions du Comité régional**

Le Comité régional se réunit quatre fois par année, généralement à Québec. Tous les participants y font rapport y compris le responsable du bureau régional, et divers autres sujets sont mis à l'ordre du jour selon les circonstances et besoins.

Pour toute recommandation ou tout rapport devant y être adopté, seuls les membres du Comité exécutif et les responsables de district (RDR) ou leur adjoint en leur absence peuvent voter aux réunions du Comité régional.

## **L'inventaire régional et la journée d'accueil des nouveaux serviteurs**

À la fin de chaque année impaire, une réunion du Comité régional est utilisée pour procéder à l'inventaire de la Région Nord-Est. La réunion pourra alors être prolongée sur plus d'une journée et se tenir dans un endroit propice à la réflexion. Lors des années paires, la réunion du Comité régional de décembre sert à l'accueil des nouveaux serviteurs (RDR et adjoints, membres de comités et nouveaux membres du comité exécutif) élus suite à l'assemblée générale d'élections.

Tous les membres du Comité régional sont alors conviés à échanger opinions, impressions, observations et interrogations sur la vie de la Région Nord-Est tout en partageant ensemble leurs expériences de service pour le bénéfice de notre Région. Le Comité exécutif régional doit s'assurer de faire un suivi sur les recommandations de cet inventaire, de même que toute recommandation pouvant être présentée lors de la Journée d'accueil des nouveaux serviteurs.



# LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

## La composition et les réunions de l'Assemblée générale

Deux Assemblées générales par année sont tenues dans la Région Nord-Est du Québec. S'y réunissent les représentants aux Services généraux (RSG) des quelques 250 groupes et les responsables (RDR) des 21 districts composant notre Région. Les membres du Comité exécutif régional, les responsables des comités de service régionaux participent également à la l'Assemblée générale.

Toutes ces personnes ont droit de parole, mais pour les questions soumises aux voix, seuls ont droit de vote les RSG, les 21 RDR et les 6 membres du Comité exécutif. Chaque groupe n'a droit qu'à un seul vote et il en va de même pour les districts. En cas d'absence, l'adjoint représente automatiquement son groupe ou son district et vote en son nom.

L'Assemblée générale se réunit deux fois l'an. Habituellement, une assemblée générale a lieu en juin de chaque année, et l'autre en octobre. Les réunions de l'assemblée générale se tiennent dans un district des sous-régions de la Région Nord-Est du Québec (Charlevoix/Côte-Nord, La Mauricie, Québec et Saguenay/Lac-St-Jean).

La quatrième assemblée générale d'un mandat (automne de l'année paire) permet principalement de tenir les élections régionales. Ce point sera abordé ci-dessous.

## L'ordre du jour de l'Assemblée générale

L'ordre du jour de l'Assemblée générale est préparé par le président de la Région avec la collaboration et selon les suggestions de tous les RDR et RSG. On y retrouve plusieurs des éléments habituels des réunions de service AA.

Les membres de l'exécutif, les responsables des comités de service régionaux et l'adjointe administrative au bureau régional se tiennent à la disposition des membres et sont prêts en tout temps à répondre à leurs questions.

## L'Assemblée générale d'élections

À l'Assemblée générale de juin 1991, la Région Nord-Est du Québec a pris la décision de ne plus tenir qu'une seule assemblée d'élections tous les deux ans, à partir de 1993. Ceci signifie que les six postes du Comité exécutif seront renouvelés à la fin de chaque année paire et que les mandats, qui sont de deux ans, commenceront au début de chaque année impaire.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale d'élections est allégé au maximum afin de faire le plus de place possible au déroulement des élections. Celui-ci est confié à un ou une présidente d'élection, (traditionnellement, le ou la délégué(e) du mandat précédent) préalablement choisi(e) par le Comité exécutif et informé(e) des lignes de conduite régionales en cette matière, lesquelles sont généralement conformes au *Manuel du service chez les AA*.

---

## **Les mises en candidature**

Sont automatiquement candidats à tous les postes de l'exécutif :  
Les membres sortants du comité exécutif (à un autre poste) ;  
Les responsables des comités de service régionaux ;  
Les responsables de districts (RDR) sortants ;  
Les représentant (e)s aux Services généraux (RSG) sortants.

Ils n'ont pas à remplir de formulaire de mise en candidature et n'auront qu'à préciser, le jour même de l'élection et pour chaque poste, s'ils désirent ou non être retenus comme candidats.

De plus, toute autre personne désirant poser sa candidature pourra le faire à condition de répondre aux critères suivants :

- Remplir un formulaire de mise en candidature et le déposer avant 10h00 le jour de l'Assemblée générale d'élections.
- Avoir déjà été RDR ou responsable de comité ou membre de l'exécutif régional ou RSG.
- Avoir un minimum de six (6) ans d'abstinence continue.

Tous les candidats devront être présents lors de l'Assemblée générale d'élections, sinon, leur candidature ne pourra être retenue – sauf en cas de force majeure, à la discrétion du président d'élection.

## **Le déroulement du vote proprement dit**

Le déroulement du vote se fait selon la procédure définie dans *Le Manuel du Service chez les AA*, conformément aux diverses résolutions adoptées en Assemblée générale en juin 1991 et 1992.

Les représentants aux Services généraux (RSG) de tous les groupes de la Région Nord-Est du Québec, les responsables de district (RDR) des 21 districts et les 6 membres du Comité exécutif ont droit de vote, à l'Assemblée générale d'élection.

Chaque groupe n'a droit qu'à un vote et il en va de même pour chaque district. Par ailleurs, tous les candidats à l'élection ayant droit de vote (tel qu'énoncé ci-dessus) peuvent se prévaloir eux-mêmes de leur droit de vote et l'exercer à chaque tour de scrutin, les candidats n'étant pas tenus de se retirer pendant l'élection.

En cas d'absence, l'adjoint du RSG ou l'adjoint du RDR représente automatiquement son groupe ou son district et vote en son nom. S'il n'y a pas d'adjoint, un autre membre du groupe, dûment mandaté par procuration écrite, pourra voter si le président d'élection en décide ainsi.

En cas de litige pendant le déroulement de l'élection proprement dite, le président d'élection peut en appeler à l'assemblée ou trancher lui-même, mais dans tous les cas, sa décision sera finale et sans appel.

---

## PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE RÉGIONALE

1. Tout se décide sur proposition (il n'y a pas d'amendement ou de sous-amendement).
2. Le point soulevé fait l'objet de discussion.
3. Quand une proposition dûment appuyée est soumise, il faut s'en tenir au sujet.
4. Les responsables de district auprès de la Région (RDR), leurs adjoints (RDRA), les membres du comité exécutif et les responsables de comité peuvent discuter sur la proposition mais seulement ceux et celles qui ont droit de vote peuvent proposer, appuyer, demander le vote et voter.
5. Seuls les membres de l'exécutif, les responsables de district auprès de la Région (RDR) ou leurs adjoints en leur absence, ont droit de vote.
6. Une proposition devient résolution lorsqu'elle est adoptée à la majorité des voix, c'est-à-dire 50 % plus une. Un membre ayant droit de vote peut demander qu'une proposition soit adoptée au 2/3 des voix, à condition d'obtenir l'appui de 10 % des membres qui ont droit de vote.
7. Autant de propositions qu'il est nécessaire peuvent être formulées, cependant, une seule proposition à la fois peut être reçue et débattue.
8. Un membre ayant droit de vote et qui n'est pas intervenu dans la discussion peut demander que le vote soit pris après cinq interventions. Le président d'assemblée accepte alors cinq autres interventions et procède au vote.
9. Un membre qui a déjà fait une première intervention doit attendre la fin des autres interventions avant de pouvoir intervenir une seconde fois, et ainsi de suite.



## PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. Tout se décide sur proposition (il n'y a pas d'amendement ou de sous-amendement).
2. Le point soulevé fait l'objet de discussion.
3. Quand une proposition dûment appuyée est soumise, il faut s'en tenir au sujet.
4. Les représentants aux services généraux (RSG), leurs adjoints (RSGA), les responsables de district auprès de la Région (RDR), leurs adjoints (RDRA), les membres du comité exécutif et les responsables de comité peuvent discuter sur la proposition, mais seulement ceux et celles qui ont droit de vote peuvent proposer, appuyer, demander le vote et voter.
5. Seuls les membres de l'exécutif, les responsables de district auprès de la Région (RDR) ou leurs adjoints en leur absence, les représentants aux Services généraux (RSG) ou leurs adjoints en leur absence ont droit de vote.  
En l'absence et du RSG et de l'adjoint, un autre membre du groupe, dûment mandaté par procuration écrite pourra voter.
6. Une proposition devient résolution lorsqu'elle est adoptée à la majorité des voix, c'est-à-dire 50 % plus une. Un membre ayant droit de vote peut demander qu'une proposition soit adoptée au 2/3 des voix, à condition d'obtenir l'appui de 10 % des membres qui ont droit de vote.
7. Autant de propositions qu'il est nécessaire peuvent être formulées, cependant, une seule proposition à la fois peut être reçue et débattue.
8. Un membre ayant droit de vote et qui n'est pas intervenu dans la discussion peut demander que le vote soit pris après cinq interventions. Le président d'assemblée accepte alors cinq autres interventions et procède au vote.
9. Un membre qui a déjà fait une première intervention doit attendre la fin des autres interventions avant de pouvoir intervenir une seconde fois, et ainsi de suite.

## **AUTRES SERVICES OU ACTIVITÉS RÉGIONALES**

Plusieurs autres activités ou services peuvent avoir lieu ou être dispensés au niveau de la Région Nord-Est du Québec. Certains sont la seule responsabilité de la Région, d'autres relèvent principalement des districts ou groupes de districts. En voici une liste partielle et quelques explications.

### **La Journée Pré-Conférence**

Chaque année, la Conférence des Services généraux, à New York, se tient selon un thème très précis. Les travaux de la Conférence s'articulent souvent autour de ce thème mais, surtout, celui-ci fait l'objet d'ateliers auxquels prennent part tous les participants à la Conférence.

La Journée Pré-Conférence, qui a lieu en divers endroits de la Région avant la Conférence, a pour but de recueillir les opinions, préoccupations et interrogations de tous les membres.

Tous les membres AA de la Région sont invités à participer à la Journée Pré-Conférence et à s'y exprimer librement. C'est une excellente occasion pour le délégué de faire entendre à la Conférence la voix de sa Région.

### **Les séminaires et les journées de services**

Les séminaires peuvent être offerts à la demande d'un district ou d'un groupe de districts. En général, un séminaire est une séance d'information sur un sujet précis. Par exemple, on pourra tenir des séminaires sur : Les Douze Traditions ; Les fonctions du RSG, les structures du Mouvement des AA et la Septième Tradition : Alliance de l'argent et de la spiritualité ; Le parrainage ; La Douzième Étape ; Les Douze Concepts des Services mondiaux.

De plus, les serviteurs régionaux sont disposés à aller tenir des journées d'information sur les services, ouvertes à tous les membres intéressés en région. Le déroulement et le contenu, de même que les serviteurs invités, sont à déterminer selon les besoins des districts qui en font la demande.

Tous les membres locaux sont invités non seulement à y assister, mais aussi à participer à l'élaboration des séminaires et des journées de services.

## **Semaine de gratitude**

Un peu partout en Amérique du Nord, les membres AA ont décidé de commémorer chaque année, pendant une semaine, la première rencontre de Bill W. et du Dr Bob, qui a donné naissance au Mouvement. La Région Nord-Est du Québec ne fait pas exception et, depuis 1987, s'occupe activement de faire de cette semaine un vrai gage de gratitude.

Le principe de la semaine de gratitude est fort simple : chaque année, la semaine du 10 juin, tous les groupes sont invités à mettre de côté le fruit de la collecte de leur réunion hebdomadaire afin de le faire parvenir intégralement au BSG à New York par le biais de la Région. Il suffit, pour contribuer, de faire un chèque à l'ordre de la Région Nord-Est du Québec en mentionnant Semaine de gratitude.

## **Plan anniversaire**

Dans le même ordre d'idées, les membres sont aussi invités personnellement à marquer leur gratitude envers le Mouvement en faisant parvenir directement au bureau de la Région Nord-Est, par le biais de notre enveloppe de Plan anniversaire, la somme d'un dollar (ou plus) par année d'abstinence, et ce, chaque année lors de leur anniversaire d'abstinence. Chaque membre peut aussi, s'il le désire, utiliser l'enveloppe anniversaire toujours en vigueur pour faire parvenir la somme voulue directement au BSG à New York.

## **Sou de sobriété**

La démarche de l'enveloppe anniversaire rejoint une autre tradition très répandue : le sou de sobriété. Cette pratique consiste à déposer librement, dans un endroit prévu par le groupe, un sou pour chaque jour d'abstinence. Comme pour l'enveloppe anniversaire, l'argent ainsi recueilli est envoyé directement au BSG situé à New York afin d'aider l'alcoolique qui souffre encore à travers le monde.

En fait, le Bureau des services généraux (BSG) se sert de ces sommes, entre autres, pour aider des groupes ou des comités de service en formation, un peu partout dans le monde. Bien sûr, en cas de manque à gagner du BSG, ces sommes spéciales servent en priorité pour les services aux membres du Canada et des États-Unis.

Pour ces collectes volontaires spéciales, le bureau régional se fait donc un plaisir d'aider les membres qui en font la demande à s'acquitter de cette heureuse tâche.

## **Semaine des services**

La Région 89 a institué une semaine des services, où il est suggéré aux groupes de tous les districts de notre région d'avoir des conférenciers qui ont une bonne expérience des services, et qui mettent l'accent sur ce que leur implication a pu leur apporter. Cet événement a lieu annuellement la dernière semaine de septembre.

## **Atelier des responsables de comités**

Parallèlement aux assemblées régionales, les divers comités de district sont invités à se rencontrer dans le but de permettre aux responsables de discuter entre eux de la manière dont ils donnent les services, des structures de leurs comités, des problèmes qu'ils ont à résoudre et par le partage d'expérience, amener des solutions.

## **Site Web**

Au-delà de leurs limites régionales, les Alcooliques anonymes du Québec se sont unis pour offrir à ceux et celles qui nous cherchent une porte d'entrée commune dans le monde de l'Internet. En novembre 2001, le Comité interrégional du Québec met sur pied un sous-comité afin de développer un site commun pour les quatre régions du Québec, laissant ensuite à chacune des régions le soin de développer son propre site, à partir de ce tronc commun. C'est en 2002 qu'est né le site commun aux régions du Québec. En mai 2003, les sites de toutes les régions du Québec étaient rattachés au tronc commun dont celui de la Région 89 : [aa89.org](http://aa89.org)

## **Les congrès, anniversaires et autres événements spéciaux**

Comme dans les autres régions du Québec, les divers districts ou regroupements de districts, de même que de nombreux groupes de la Région Nord-Est du Québec, organisent annuellement des congrès, anniversaires et autres événements spéciaux dans le but de permettre aux membres de fraterniser, en offrant au public une information de premier plan sur le Mouvement des Alcooliques anonymes.

Ces divers événements sont habituellement la responsabilité des districts, regroupements de districts ou simples groupes qui les organisent et les bénéfices financiers recueillis sont remis à ces groupes, districts ou regroupements.

Comme il s'agit de relations avec le public, les membres organisateurs et tous les responsables locaux sont vivement encouragés à consulter attentivement les publications pertinentes (entre autres, les Lignes de conduite sur les congrès), afin de s'assurer du respect intégral de toutes les Traditions AA, en particulier celles sur l'anonymat, la non-affiliation et l'autofinancement.

Les différents responsables régionaux concernés sont aussi là pour vous guider spécialement dans ces occasions.

## **LES ÉVÉNEMENTS EXTÉRIEURS À LA RÉGION**

### **Le Conseil des Éditions de La Vigne**

Six fois par année, se tiennent les réunions du Conseil des Éditions de La Vigne. Les quatre délégués, l'administrateur territorial de l'est du Canada ainsi que les autres administrateurs du Conseil participent à ces réunions où l'on discute des problèmes et des orientations du Comité de La Vigne.

De plus, comme il a déjà été mentionné, le responsable du Comité des Publications de la Région 89 participe, avec ses confrères et consœurs des trois autres régions du Québec, à la réunion bimensuelle du Comité de gestion de La Vigne pour s'assurer du bon fonctionnement des opérations de publication, de diffusion et de distribution de notre magazine. Dans sa deuxième année de mandat, l'adjoint délégué pourra participer à la réunion du C.A. de La Vigne.

### **Les rencontres interrégionales**

Les serviteurs des quatre régions du Québec, Sud-Ouest (87), Sud-Est (88), Nord-Est (89), et Nord-Ouest (90) se rencontrent deux fois l'an, (Comité interrégional) pour échanger pendant une journée sur les services dans leur Région respective et sur les questions d'intérêt commun pour les membres de la province.

En principe, aucune décision ne se prend lors de ces rencontres. Cependant si un problème particulier nécessitait une initiative conjointe des quatre Régions du Québec et que cela ne pouvait se faire dans le cadre du Conseil des Éditions de La Vigne, une rencontre interrégionale peut fournir aux serviteurs régionaux, et principalement aux délégués l'occasion de procéder à des délibérations ad hoc.

Chaque Région est hôte à tour de rôle des membres participants à ces rencontres.

### **Le rassemblement provincial**

Une fois par année, à tour de rôle, l'une des quatre régions du Québec, est l'hôte d'une rencontre de service que l'on appelle Rassemblement provincial. Ce rassemblement permet à tous les membres du Québec désireux d'en apprendre un peu plus sur les services, de venir rencontrer et partager avec les serviteurs des comités régionaux et des comités exécutifs de toutes les régions du Québec.

## **Les forums territoriaux**

Les forums territoriaux sont aussi des rencontres organisées permettant aux membres d'échanger sur tout sujet ou expérience de services. Cependant, comme leur nom l'indique, les forums s'adressent à tous les membres d'un territoire donné.

Un territoire est une division géographique regroupant un certain nombre de Régions, au Canada et aux États-Unis. L'Amérique du Nord est ainsi divisée en huit territoires, deux au Canada et six aux États-Unis. Le territoire qui nous intéresse, l'Est du Canada, regroupe les quatre régions du Québec, les quatre régions de l'Ontario et les deux régions des Maritimes.

Les forums territoriaux sont organisés tous les deux ans, grâce à une collaboration entre le Bureau des Services généraux (BSG) à New York et la Région hôte

Tout comme dans les rencontres provinciales, il ne se prend aucune décision dans un forum territorial. Il s'agit de rencontres informelles, durant une fin de semaine où les membres ont l'occasion de recueillir des renseignements de première main auprès des représentants du BSG venus spécialement de New York pour livrer le fruit de leur vécu quotidien dans les services à l'ensemble du Mouvement.

Les forums territoriaux sont des occasions uniques d'échanger pendant toute une fin de semaine, non seulement avec les membres et administrateurs du Bureau, mais aussi et surtout avec d'autres membres de tout l'Est du Canada intéressés aux services AA.

## **La Conférence des Services Généraux**

Une fois par année, conformément au *Manuel du Service chez les AA*, le délégué de la Région Nord-Est du Québec (Région 89) se rend à la Conférence des Services généraux à New York. La Conférence réunit ainsi, pendant une semaine, les délégués des 93 régions du Canada et des États-Unis en une grande réunion d'affaires annuelle.

Participent également à la Conférence les membres du personnel assignés aux services aux membres, les administrateurs du Bureau, d'AAWS et de Grapevine, de même que les 21 administrateurs du Conseil des Services généraux (dont 7 ne sont pas des alcooliques, conformément aux Statuts de la Conférence). En tout, un peu plus de 130 membres ont droit de vote à la Conférence des Services généraux.

L'ordre du jour d'une telle Conférence est très chargé, mais s'articule, en priorité, autour des préoccupations directement exprimées par les membres de partout en Amérique du Nord. On distingue, en plus des rapports des différents administrateurs et membres du personnel, dans l'ordre du jour de la Conférence, des présentations et discussions sur des sujets de l'heure ou préoccupations des membres. À cette occasion, des participants présentent tour à tour le pour et le contre des arguments les plus fréquents sur le sujet.

Un élément extrêmement important de l'ordre du jour de la rencontre annuelle des Services généraux est le travail des comités de la Conférence. Au fil des années, les administrateurs du Conseil des services généraux, divisés en comités – correspondant à ceux que nous retrouvons souvent dans nos propres districts et à la Région – se réunissent pour étudier les nombreuses demandes des membres et dossiers majeurs de la Conférence. En avril, les 93 délégués sont répartis au hasard en 13 comités équivalents pour étudier les suggestions ainsi transmises par les administrateurs. Après trois jours de travail, chaque comité soumet au vote de l'ensemble de la Conférence un certain nombre de recommandations, dont une partie seulement recueillera les deux tiers nécessaires pour devenir une résolution de la Conférence. D'autres activités ont aussi lieu, lors de cette semaine annuelle dont on peut lire un compte-rendu fidèle et complet dans le Rapport final de la Conférence.

La Conférence est financée directement et indirectement par les contributions volontaires. Une partie des coûts est en effet assurée par le BSG – lequel vit des contributions des membres et des groupes – et chaque Région (qui recueille aussi les contributions des membres et des groupes) doit contribuer pour un montant de XXXX\$ US. ([consulter la version papier pour connaître ce montant](#))

La Conférence des Services généraux est la rencontre ultime où peut se faire entendre la voix des membres de l'Amérique du Nord sur les orientations à donner à notre Mouvement. Le délégué devient ainsi une sorte de RSG parlant au nom des groupes de sa Région, dans une Assemblée générale réunissant les représentants élus de tous les groupes d'Amérique du Nord, d'où l'importance de bien l'appuyer et de l'aider à bien se préparer pour cette réunion d'affaires annuelle.

## LE BUREAU RÉGIONAL

Les services offerts aux membres de la Région Nord-Est du Québec par le bureau régional, à raison de deux jours par semaine, sont les suivants :

- ✓ Accueil des visiteurs.
- ✓ Répondre aux appels téléphoniques, aux courriels et y donner suite.
- ✓ Ouverture de la correspondance et rédaction des réponses à y donner. Il peut s'agir, par exemple, de lettres de remerciement à adresser pour les sommes perçues par notre bureau concernant la 7<sup>ième</sup> Tradition, le plan anniversaire, la Semaine de gratitude et le Sou de sobriété.
- ✓ Effectuer sur ordinateur les changements qui surviennent au niveau de tous les serviteurs, les groupes et les districts de la Région. Ces renseignements doivent ensuite être transmis au BSG (Bureau des Services Généraux) situé à New York et pour les groupes au Registraire des entreprises.
- ✓ Mise à jour régulière du bottin régional. Sortir des listes à jour de tous les groupes de la Région pour les besoins de nos RDR. Préparation des étiquettes et photocopies des documents, pour diverses expéditions comme les Assemblées générales, etc. Exécution du travail requis par les membres du Comité exécutif.
- ✓ Aide aux responsables des comités régionaux dans l'accomplissement de leurs tâches. Au besoin, et à la demande du président du comité exécutif, préparer divers documents et effectuer toutes autres tâches spécifiées dans la description de tâches.

Le bureau régional se doit d'être un lien vivant et constant entre les membres de la Région, les districts, les RSG et le BSG. Ceci n'est qu'un résumé du travail qui doit être exécuté par l'adjointe administrative, mais il est important pour tous nos membres de savoir que ce bureau peut opérer grâce à une partie de votre 7<sup>e</sup> Tradition, rendant ainsi possible la viabilité de la 8<sup>ième</sup> Tradition.

### **L'horaire du bureau régional est présentement le suivant :**

Mercredi de 7 h 00 à 16 h 30

Jeudi de 7 h 00 à 16 h 30

Pause entre midi et 13 heures 30



# POLITIQUE DE DÉPENSES

## À L'INTENTION DES SERVITEURS DE LA RÉGION NORD-EST DU QUÉBEC (consulter la version papier pour connaître les montants caviardés)

### Les serviteurs qui ont droit à un remboursement

Tous les serviteurs de la Région : membres du Comité exécutif, responsables de comités régionaux et autres responsables nommés pour un mandat ou pour une circonstance particulière peuvent se faire rembourser leurs dépenses par la Région Nord-Est du Québec. Les dépenses sont également remboursées aux anciens délégués, lorsque leurs services sont requis de façon ponctuelle, par exemple pour la Journée Pré-Conférence.

### Les raisons admissibles

Les serviteurs mentionnés peuvent se faire rembourser certaines dépenses dans le cadre des activités nécessaires de leur mandat. Cependant, avant d'engager de telles dépenses, tous les serviteurs doivent obtenir l'autorisation du Comité exécutif.

### Les remboursements

#### Appels interurbains et frais postaux

Les serviteurs qui doivent faire des appels interurbains et des envois postaux, peuvent réclamer un remboursement des frais encourus sur présentation de pièces justificatives.

#### Automobile

Aucun remboursement n'est prévu pour les déplacements inférieurs à 100 kilomètres aller et retour. Pour tout déplacement de 100 kilomètres et plus, effectué par un serviteur dans le cadre de son mandat ou pour toute autre tâche autorisée, une allocation de XX¢ du kilomètre est prévue.

#### Autres modes de transport

Les frais encourus pour tout autre mode de transport seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

#### Repas

Lorsqu'il s'agit de raisons admissibles, les serviteurs concernés se verront rembourser XX\$ pour un déjeuner, XX\$ pour un dîner et XX\$ pour un souper.

#### Coucher

Pour les déplacements de 100 kilomètres et plus ou lorsqu'il est démontré qu'il est impossible de l'éviter, le montant d'une chambre d'hôtel ou de motel sera remboursé, sur présentation de pièces justificatives. Pour les événements nécessitant la présence de plus d'une personne, une même chambre sera partagée par deux personnes, *chaque fois que cela sera possible*. En ce qui concerne les couchers pris en dehors d'un hôtel, un montant compensatoire maximum de XX\$ est accordé.

#### Autres dépenses

Pour toutes autres dépenses, un serviteur devra soumettre au préalable une demande au Comité exécutif. Les frais autorisés seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

## POLITIQUE DE LA CONTRIBUTION MENSUELLE AU BSG

La contribution **mensuelle** de la Région au BSG est répartie comme suit :

### 1. Provenant des contributions des districts

- Une contribution mensuelle minimum de XX,00 \$
- 100% du total des contributions au Plan Anniversaire...
- 100% du total des contributions au Sou de Sobriété...
- 100% du total des contributions à la Semaine de Gratitude

### 2. Provenant de la Région

Après incorporation des montants de l'item 1 au rapport financier, notre contribution sera tout l'excédant dépassant la réserve prudente de XX.00 \$ et le fond de roulement de XX.00 \$.